

Conditions générales de vente du service Coden'Go

Version du 15 septembre 2017

Le présent site web codengo.fr (ci-après le « Site ») est édité par la société Bureau Veritas GSIT, société par actions simplifiée, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 821 013 455, dont le siège est situé au Triangle de l'Arche, 8 Cours du Triangle - CS 40100 - 92937 Paris La Défense cedex - France, dont le n° de TVA intracommunautaire est FR81821013455, et titulaire de l'agrément d'organisateur de l'épreuve théorique générale du permis de conduire délivré par le Ministère de l'Intérieur par un arrêté du 30 août 2016, modifié par un arrêté du 8 février 2017 (ci-après « Bureau Veritas »).

Le Site permet d'accéder à un service de réservation en ligne d'une ou plusieurs session(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire (le « Service »), organisée(s) par Bureau Veritas.

Toute réservation via le Site suppose la consultation et l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales. L'accord du Client concernant les présentes conditions générales intervient lors de la réservation. Aucune réservation n'est possible sans cet accord. Le Client dispose de la faculté de sauvegarder et d'éditer les présentes conditions générales en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou terminal.

Le Client, préalablement à la commande du Service, déclare que la réservation de ce Service est effectuée pour ses besoins personnels ou pour ses besoins professionnels. Le Client consommateur dispose de droits spécifiques, dont ne bénéficie pas le Client professionnel réservant le Service à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

L'ensemble des informations accessibles sur le Site est présenté en langue française.

Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales. Dans le cas où un Candidat mineur souhaiterait se présenter, le titulaire de l'autorité parentale à son égard doit valider et procéder au paiement de l'inscription de ce Candidat mineur.

1. DEFINITIONS

Dans la suite des présentes, les termes ci-dessous auront la signification suivante :

Candidat: désigne toute personne physique candidate à l'examen théorique général du code de la route, et inscrite à une ou plusieurs Session(s) sur le Site. Cette personne physique peut être Cliente de Bureau Veritas (Candidat libre inscrit à l'ETG directement auprès de Bureau Veritas) ou non (Candidat inscrit à l'ETG par l'intermédiaire de son auto-école auprès de Bureau Veritas).

Candidat libre : désigne toute personne physique candidate à l'examen théorique général du code de la route qui n'est pas inscrite dans une auto-école pour préparer cet examen.

Client : désigne la personne ayant souscrit au Service sur le Site.

Client professionnel: désigne un Client personne morale ou personne physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle.

Compte client : désigne l'espace personnel dédié au Client, qui est créé et accessible en ligne sur le Site.

Convocation : désigne le document transmis par Bureau Veritas, par courrier électronique, en même temps que la confirmation de la réservation du Service, et que le Candidat devra présenter lors de la Session.

Équipement : désigne l'ensemble des équipements, moyens et logiciels mis à disposition du Candidat pour le passage de l'ETG sur le site d'examen.

ETG : désigne l'examen théorique général du permis de conduire.

Jour Ouvré: désigne tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés en France.

NEPH: désigne le Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé délivré par la préfecture lors de l'inscription du Candidat au passage de l'examen du permis de conduire. Le candidat au permis de conduire peut s'inscrire lui-même directement auprès de la préfecture ou par l'intermédiaire de son auto-école.

Session: désigne une ou plusieurs session(s) à l'ETG à laquelle/auxquelles le Client peut s'inscrire et/ou inscrire un ou plusieurs Candidat(s).

2. OBJET

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation du Service proposé par Bureau Veritas sur le Site.

Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la réservation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente accessibles sur le Site.

3. DUREE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne du Service par Bureau Veritas sur le Site.

Bureau Veritas se réserve le droit, sans préavis, de fermer temporairement ou définitivement l'accès de son Site ou de l'espace de réservation en ligne.

4. CREATION D'UN COMPTE CLIENT

Préalablement à la réservation d'une Session, le Client doit créer un compte client, qui lui est personnel.

A ce titre, le Client doit renseigner :

- Pour le Candidat individuel :
 - o ses nom et prénom,
 - o adresse de courrier électronique,
 - o numéro de téléphone,
 - o date de naissance,
 - o identification de l'auto-école (si le Candidat ne se présente pas en Candidat libre),
 - o Code du département du lieu de passage de l'examen pratique (si le Candidat se présente en Candidat libre),
 - o NEPH,

- si le Candidat est mineur, la civilité, le nom, le prénom et le code postal du titulaire de l'autorité parentale.

Il est précisé que le jeu de données NEPH, nom et date de naissance fait l'objet d'un contrôle d'éligibilité par Bureau Veritas auprès du Ministère de l'Intérieur. A défaut, il appartient au Candidat de se rapprocher de sa préfecture (ou de son auto-école, le cas échéant) afin de pouvoir procéder à son inscription à l'ETG du code de la route.

- Pour une auto-école :
 - Les informations relatives à l'auto-école : code Aurige, raison sociale, Siret, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, appartenance à un réseau d'auto-écoles ou à une organisation professionnelle,
 - Les informations relatives au représentant légal de l'auto-école : nom et prénom.

Le Client reçoit ensuite un courrier électronique, contenant un lien l'invitant à valider et confirmer la création de son Compte client sur le Site.

5. PROCESSUS DE RESERVATION D'UNE OU PLUSIEURS SESSION(S) DE L'ETG

5.1 Conditions préalables d'inscription à une Session

L'inscription à une session d'examen est réservée aux personnes ne faisant pas l'objet d'une interdiction de passer l'examen du permis de conduire.

Afin de s'inscrire à une Session, le Candidat doit impérativement être préalablement inscrit à l'examen du permis de conduire soit directement auprès de sa préfecture, soit par l'intermédiaire d'une école de conduite et disposer d'un NEPH.

Il est rappelé que l'âge minimal requis pour la présentation à l'ETG, prévu par l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire est fixé à :

- seize (16) ans pour les candidats au permis de conduire des catégories A1 et B1 ;
- quinze (15) ans pour les candidats au permis de conduire de la catégorie B suivant une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite ;
- dix-sept (17) ans pour les autres candidats au permis de conduire de la catégorie B ou les candidats au permis de conduire de la catégorie A2.

Dans le cas où un Client professionnel inscrit un Candidat, il garantit être autorisé à le faire et que le Candidat remplit strictement les conditions visées ci-dessus.

5.2 Processus d'inscription à une Session

Les réservations effectuées par le Client se font par l'intermédiaire du formulaire d'inscription accessible en ligne sur le Site.

La réservation est réputée formée dès la réception du formulaire d'inscription par Bureau Veritas.

Le Client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter les informations demandées sur le formulaire d'inscription.

Le Client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises.

La procédure de réservation comprend notamment les étapes suivantes :

1/ Identification du Client au moyen de son Compte client, en vue de s'inscrire lui-même, ou un ou plusieurs Candidats à une ou plusieurs Sessions ;

2/ Recherche d'une salle et d'une date pour une ou plusieurs Session(s). Il est précisé que le Service propose des dates de Session allant jusqu'à soixante-quinze (75) jours calendaires à compter de la date à laquelle le Client procède à la recherche de Session.

Aucune inscription ne sera possible moins d'une (1) heure avant la date et l'heure de la Session. L'inscription d'un même Candidat à plusieurs Sessions est possible.

En outre, le Client est informé que Bureau Veritas publie sur le Site la liste des sites d'examen autorisés et, pour chacun d'entre eux, le nombre de places proposées à la réservation. Bureau Veritas définit librement les dates et les horaires des sessions d'examens qu'elle propose à la réservation et reste libre de les modifier à tout moment, dans les limites prévues par son agrément, délivré par le Ministère de l'Intérieur.

3/ Vérification du détail de la réservation, de son prix, des conditions de vente applicables et ajustement éventuel du choix (salle, date, et, pour les Clients professionnels, le nombre de Candidats);

4/ Renseignement des coordonnées du/des Candidat(s). A cet égard, le Client professionnel déclare être autorisé à communiquer ces informations à Bureau Veritas. Le Client professionnel est seul responsable à l'égard de Bureau Veritas et des Candidats des informations communiquées à Bureau Veritas. En cas d'information erronée et/ou incomplète, Bureau Veritas pourra refuser la réalisation du Service, sans préavis ni indemnité. Dans cette hypothèse, les sommes versées au titre de l'inscription à la Session ne seront pas remboursées.

Dans le cadre de la première inscription d'un Candidat réalisée par un Client professionnel, ce dernier complète l'adresse électronique du Candidat, puis le Candidat reçoit un courrier électronique de Bureau Veritas, l'invitant à confirmer son adresse électronique, en cliquant sur un lien hypertexte.

5/ Saisie de la carte bancaire ou des coordonnées demandées en vue de procéder à un virement SEPA ;

6/ Consultation et acceptation des conditions générales de vente avant la validation de la réservation **et du règlement de l'ETG du permis de conduire ;**

7/ Validation de la réservation par le Client.

La réservation est réputée acceptée par le Client à l'issue du processus de réservation.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de l'utilisation du Service de réservation et de l'inscription à l'ETG est global, forfaitaire et fixé par arrêté à trente euros toutes taxes comprises (30 € TTC). Le prix s'entend par Session et par Candidat. Il est indiqué avant et lors de la réservation.

Une fois la Session sélectionnée et les informations complétées, le Client procède au paiement du prix de la Session, selon les modalités définies ci-après.

Le règlement s'effectue en ligne, sur une plateforme sécurisée par carte bancaire. Le Client est invité à saisir les informations relatives à sa carte bancaire. Lorsque le contrôle de la banque est positif, un ordre est envoyé pour valider le paiement. A défaut, le paiement est automatiquement annulé. Une fois le paiement autorisé et l'inscription d'un Client à la Session confirmée, une note de paiement est jointe à la convocation transmise électroniquement, conformément à l'Arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services.

Le Client professionnel peut également choisir de payer par prélèvement automatique, après avoir complété le formulaire de création de mandat de prélèvement SEPA sur le Site ou via une plateforme sécurisée de signature électronique de mandat SEPA si ce service est actif. Le prélèvement s'effectue en

début de mois, dans les sept (7) jours suivant la date d'émission de la facture. Chaque inscription donne lieu à l'émission d'une facture récapitulative des inscriptions passées le mois précédent, consultable dans le Compte client. Cette facture est émise avant le 5 du mois suivant. Dans le cas de paiements par carte bancaire, une facture récapitulative est émise avant le 5 du mois suivant. Le Client professionnel s'engage à modifier sans délai son mandat de prélèvement SEPA en cas de modification survenant sur le compte bancaire prélevé (notamment en cas de changement d'intitulé de compte, de changement d'établissement bancaire, etc.). Le Client professionnel pourra modifier et/ou révoquer son mandat SEPA en contactant le service client.

Tout retard de paiement par un Client professionnel donnera lieu, de plein droit, à l'application de pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture impayée. En outre, Bureau Veritas se réserve le droit d'appliquer au Client professionnel une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.

7. CONFIRMATION DE RESERVATION

L'inscription à la Session n'est définitive que lorsque le paiement est validé. A défaut de validation du paiement, ou si la place à la Session a été réservée par un autre Client entre temps, l'inscription ne sera pas prise en compte.

La confirmation de la réservation du Service est adressée par courrier électronique au Client et est consultable sur le Site pour le Client professionnel.

Ce courrier électronique de confirmation de réservation du Service contient également la Convocation individuelle au nom du Candidat inscrit. Il appartient au Client d'imprimer et, dans le cas d'un Client professionnel, de remettre à chaque Candidat sa Convocation individuelle, avant le déroulement de la Session.

Par ailleurs, le(s) Candidat(s) inscrit(s) par un Client professionnel recevront une copie de leur Convocation individuelle par courrier électronique, si celle-ci a été renseignée par le Client professionnel (sous réserve de l'accord préalable du Candidat).

8. SERVICE CLIENT

Pour toute réclamation relative à une réservation, vous pouvez adresser votre demande au service client de Bureau Veritas, aux coordonnées ci-dessous :

Code'nGO!, un service de Bureau Veritas GSIT

Le Triangle de l'Arche, 8 Cours du Triangle,

92937 Paris La Défense cedex - France

Le service client est disponible en appelant le 01 55 24 70 07 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, hors jours fériés.

9. DROIT DE RETRACTION

Le Client est informé qu'en vertu de l'article L.221-18 du Code de la consommation, il dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours, à compter de la validation de sa réservation du Service.

Par exception à ce qui précède, et conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut pas exercer son droit de rétractation lorsque la fourniture du Service a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours et dont l'exécution a commencé.

Lorsque le Client souhaite exercer son droit de rétractation, il peut compléter le formulaire ci-dessous et l'adresser à Bureau Veritas via le formulaire de contact du Site.

Formulaire type de rétractation :

À l'attention de Bureau Veritas GSIT, Le Triangle de l'Arche, 8 Cours du Triangle -CS 40100 - 92937 Paris La Défense cedex - France :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Réservé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

L'exercice par le Client de son droit de rétractation donne lieu au remboursement du prix de la Session, dans les conditions spécifiées à l'article 10 des présentes conditions générales de vente.

Les stipulations du présent article ne s'appliquent pas au Client professionnel.

10. MODIFICATION - ANNULATION – REPORT

10.1 Par Bureau Veritas

Dans l'hypothèse où Bureau Veritas annulerait ou reporterait une Session, le Client en sera informé par courrier électronique et, le cas échéant, par téléphone.

Il incombera au Client professionnel d'informer le ou les Candidat(s) concerné(s) dont il a réalisé l'inscription.

Le Client aura le choix soit, de demander l'inscription gratuite à une autre Session, soit de demander le remboursement des sommes versées lors de l'inscription. Les sommes versées lors de l'inscription seront remboursées dans les conditions prévues à l'article 10.3 des présentes conditions générales de vente.

10.2 Par le Client

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Le Client peut toutefois modifier ou annuler, sans frais, une inscription concernant le même Candidat via le Site, jusqu'à trois (3) Jours Ouvrés avant la date de la Session concernée. Aucune demande de modification ou d'annulation intervenant dans les trois (3) Jours Ouvrés précédant la date de la Session ne sera prise en compte.

La modification ou l'annulation d'une inscription peut être effectuée en ligne, via le Compte client.

Une fois la modification ou l'annulation effectuée, le Client reçoit un courrier électronique de confirmation.

En cas d'annulation, les sommes versées lors de l'inscription seront remboursées dans les conditions prévues à l'article 10.3 des présentes conditions générales de vente.

10.3 Remboursements

Lorsque l'annulation d'une inscription est possible, le Client se voit rembourser le montant correspondant dans les 48 heures (hors weekend et jours fériés) suivant la confirmation de l'annulation, par une opération de crédit sur le compte rattaché à la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription concernée.

Dans l'hypothèse où la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription ne serait plus valable à la date de l'annulation, le Client devra contacter le service client et renseigner les données de la carte bancaire rattachée au compte sur lequel la somme remboursée devra être créditée.

11. DEROULEMENT DE L'ETG

11.1 Présentation du Candidat et documents obligatoires

Le Candidat devra se présenter à la date, au lieu et au plus tard quinze (15) minutes avant l'heure précise de la Session, choisis par le Client et rappelés sur sa Convocation individuelle.

Il devra impérativement présenter les documents suivants :

- sa Convocation individuelle, imprimée sur papier,
- une pièce d'identité en cours de validité, conforme aux données fournies lors de l'inscription et acceptée par le règlement de l'ETG, consultable sur le Site codengo.fr, rubrique Règlement de l'examen.

- Le Client professionnel, ayant procédé à l'inscription d'un ou plusieurs Candidats, s'engage à informer chaque Candidat des modalités de déroulement de l'ETG, et notamment la liste des pièces d'identité acceptées, consultable sur le Site codengo.fr, rubrique FAQ - Liste des documents justifiant l'identité.

A défaut de présentation de ces documents, ou de respecter les date, lieu et heure de présentation à la Session, le Candidat se verra refuser l'accès à la Session et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il en est de même en cas de doute sur la validité ou la titularité de la pièce d'identité présentée par le Candidat lors de l'examen.

11.2 Modalités de déroulement de l'ETG

Le déroulement de l'ETG est soumis au règlement de l'examen théorique général du permis de conduire émis par le Ministère de l'Intérieur, et est accessible sur le Site codengo.fr, rubrique Règlement de l'examen. Chaque Candidat est tenu de prendre connaissance de ce règlement préalablement à la Session et de s'y conformer.

Pendant tout le déroulement de l'ETG, le Candidat est tenu de respecter les instructions et consignes communiquées par l'examineur de Bureau Veritas.

Il est rappelé que pendant la durée de l'épreuve :

- aucune communication entre les Candidats ou entre le Candidat et une tierce personne autre que l'examineur n'est autorisée ;
- aucune aide extérieure n'est autorisée ;
- aucun document ne pourra être utilisé par les Candidats ;
- les affaires personnelles des Candidats (tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive, téléphone portable, tablette, écouteurs, oreillettes à l'exception des appareils auditifs pour personnes malentendantes, lecteurs MP3, baladeurs, liseuses, appareil photo, etc.) devront être déposées, avant le début de l'épreuve, soit dans des casiers individuels, soit sur des portants prévus à cet effet.

Le non-respect du règlement de l'ETG et des règles rappelées ci-dessus, ou toute tentative de fraude, entraînera l'exclusion immédiate, définitive et sans recours du Candidat. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les Clients et Candidats sont informés que Bureau Veritas a pour obligation de transmettre tous faits relevés dans le cadre de l'ETG aux autorités administratives, qui seront libres d'y donner toutes suites.

11.3 Equipements

Bureau Veritas fournit à chaque candidat, pour la durée de l'ETG et conformément au règlement de l'ETG, une tablette, un support et un casque auditif.

Toute détérioration ou vol, accidentel ou volontaire, des Equipements mis à disposition du Candidat lors du passage de l'ETG sur le site d'examen, sont à la charge du Candidat. Ceci inclut les tentatives de manipulations informatiques des tablettes à des fins de réinitialisation des logiciels sur les tablettes ou tentatives de connexion aux réseaux informatiques du site d'examen.

12. PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront envoyés au Client par courrier électronique et seront disponibles sur le Compte client du Client dans un délai de quarante-huit (48) heures (hors week-end et jours fériés) à l'issue de la Session.

Il appartient au Client professionnel de communiquer les résultats au(x) Candidat(s) qu'il a inscrits.

Par ailleurs, le(s) Candidat(s) inscrit(s) par un Client Professionnel recevront leurs résultats par courrier électronique (si leur adresse électronique a été renseignée par le Client professionnel lors de l'inscription (sous réserve de l'accord préalable du Candidat auprès du Client professionnel)).

Il est rappelé que les résultats communiqués électroniquement ont valeur indicative, seule l'inscription des résultats au dossier du Candidat par le Ministère de l'Intérieur fera foi.

Les résultats communiqués par Bureau Veritas au Client sont ceux transmis par le Ministère de l'Intérieur. Si le Candidat souhaite contester les résultats de l'ETG, il lui appartient de saisir le tribunal administratif du ressort de son domicile dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification des résultats.

13. RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », le Client est informé que des données à caractère personnel le concernant, ainsi que les données à caractère

personnel que le Client professionnel renseigne concernant les Candidats, font l'objet d'un traitement automatisé par Bureau Veritas afin de lui permettre d'accéder et d'utiliser le Service.

Par conséquent, le Client professionnel, en fournissant des données personnelles concernant un Candidat à Bureau Veritas par l'intermédiaire du Site, garantit avoir obtenu l'accord exprès et préalable de chaque Candidat pour la transmission de ses données à Bureau Veritas, ainsi que leur stockage et leur utilisation par Bureau Veritas pour les besoins du Service.

Le Client est informé, sur chacun des formulaires de collecte de données à caractère personnel, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque. À défaut de renseignement identifié comme obligatoire, Bureau Veritas pourrait ne pas pouvoir enregistrer de réservation du Client et gérer les éventuelles réclamations de ce dernier.

Les informations traitées sont destinées à Bureau Veritas. Le Client autorise Bureau Veritas à communiquer ses données personnelles à des tiers, à la condition qu'une telle communication se révèle compatible avec la réalisation des opérations incombant à Bureau Veritas au titre des présentes conditions générales.

En particulier, les données du Client seront transmises au Ministère de l'Intérieur afin de vérifier son éligibilité à passer l'ETG et d'informer le Ministère de l'Intérieur, de son statut de Candidat libre et du code postal du lieu de passage de l'examen pratique, ou du nom de l'auto-école du Candidat.

En outre, lors du paiement en ligne, les coordonnées bancaires du Client devront être transmises par le prestataire de paiement à la banque de Bureau Veritas, pour l'exécution du Service de réservation.

Le Client dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Il dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification des données le concernant et du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont le Client entend que soient exercés ces droits après son décès. Pour toute demande, il vous suffit d'écrire à : donneespersonnelles@bureauveritas.com.

Lorsque le Client aura expressément consenti à la recevoir, en cochant la case prévue à cet effet, Bureau Veritas pourra adresser par courrier électronique au Client sa « newsletter » (lettre d'information), en mettant à la disposition du Client un lien de désabonnement figurant au bas de chaque courrier électronique.

14. RESPONSABILITE

Bureau Veritas ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du Client, notamment l'indisponibilité du réseau internet, la suspension ou l'interruption du Site ou du Compte client, intrusion extérieure, virus informatiques, en cas de paiement non autorisé par la banque du porteur ou encore de l'utilisation du Site, du Compte client ou du Service par le Client et/ou le Candidat de manière non conforme aux présentes conditions générales de vente et à la réglementation en vigueur.

Bureau Veritas exclut toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers des données d'identification et de connexion du Client dû à une négligence du Client. Bureau Veritas n'est notamment pas responsable des dommages pouvant être causés du fait du paramétrage de l'ordinateur du Client lui permettant de s'identifier automatiquement et de laisser des tiers utiliser le Site au moyen de son Compte client ou en usurpant son identité.

Bureau Veritas ne pourra pas être tenue responsable d'éventuels dommages causés du fait d'informations ou de déclarations inexactes, incomplètes ou fausses renseignées par le Client.

En outre, Bureau Veritas ne sera pas responsable de tout préjudice pouvant résulter, sauf preuve d'une faute de Bureau Veritas, de non-présentation d'un Candidat à une Session, du refus de l'accès d'un Candidat à une Session en application des présentes conditions générales de vente, ou de l'exclusion d'un Candidat d'une Session en application des présentes conditions générales de vente et du règlement de l'ETG.

La responsabilité de Bureau Veritas ne pourra pas être recherchée pour tous dommages indirects pouvant être subis par le Client tels que notamment : préjudice financier, commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, et toute action dirigée contre un Client professionnel par un Candidat et/ou un tiers et les conséquences en résultant, qui pourraient résulter de l'utilisation du Site ou du Service.

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que le Site. A ce titre, Bureau Veritas dégage toute responsabilité quant au contenu de ces sites et aux services proposés.

Toute réservation ou paiement qui seraient irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au Client entraînera l'annulation de la réservation aux frais du Client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

15. FORCE MAJEURE

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le Client, soit Bureau Veritas d'assurer tout ou partie des obligations prévues aux présentes conditions générales. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

16. CONVENTION DE PREUVE

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de Bureau Veritas seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications et des paiements intervenus entre les parties, en exécution des présentes conditions générales de vente. En cas de conflit entre les registres informatisés et tout document sur support écrit ou fichier électronique du Client, il est expressément convenu que les registres informatisés de Bureau Veritas primeront sur les documents du Client.

Le Client est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

17. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Le Client pourra s'adresser au Service Client pour toute réclamation.

POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS, A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE LITIGE SERA PORTE PAR LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

18. INTEGRALITE

Les présentes conditions générales de vente et la réservation expriment l'intégralité des obligations des parties.

Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales.

Les documents formant les engagements contractuels entre les parties sont, par ordre de priorité décroissant, la demande de réservation et les présentes conditions générales.

19. EVOLUTION/MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la souscription au Service par le Client.

Toutefois, les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par Bureau Veritas. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne par Bureau Veritas et sera soumise au Client qui devra les accepter afin de continuer à accéder et utiliser son Compte client et bénéficier du Service.